

Offre de prime de transfert entrant et de dépôt

Tous les clients du régime étudiant Embark (nouveaux ou actuels) sont admissibles.

Date de début de l'offre : Le 14 août 2023, 9 h HNE

Date de fin de l'offre : Le 30 septembre 2023 à 11 h 59 HNE

Dernière date de dépôt admissible dans le cadre de l'offre (la « Date limite de financement ») : le 10 décembre 2023 à 23 h 59 HNE

Date de la prime de l'offre : Le 29 décembre 2023 à 11 h 59 HNE

Obtenez une prime pouvant atteindre 2 400 \$ lorsque vous transférez votre épargne d'un REEE d'une autre institution financière et/ou déposez des fonds dans le régime étudiant Embark!

Prime offerte:

Offre : Les souscripteurs peuvent obtenir une prime de 100 \$ en cotisations pour chaque tranche de 10 000 \$ d'épargne transférée d'un REEE d'une autre institution financière et/ou déposée dans le régime étudiant Embark à titre de cotisation unique.

Conditions :

Aperçu de l'offre de prime

Les nouveaux clients ou les clients actuels du régime étudiant Embark admissibles qui remplissent les conditions de l'offre de prime recevront 100 \$ (la « prime ») déposés à titre de cotisation en capital pour chaque tranche de 10 000 \$ d'épargne dans un REEE (capital et subventions seulement, à l'exclusion du revenu et des gains), transférée ou déposée auprès du bénéficiaire étudiant Embark au cours de la période comprise entre la date de début de l'offre et la dernière date de dépôt admissible.

La prime maximale payée sera de **2 400\$**. La prime sera déposée dans le régime étudiant Embark du bénéficiaire à titre de cotisation principale. Les transferts entrants et les cotisations doivent être reçus entre la date de début de l'offre et la dernière date de dépôt admissible dans le cadre de l'offre pour bénéficier de la prime.

La prime ne sera calculée au prorata que pour les montants supérieurs à 10 000 \$.

- Un montant transféré ou cotisé en deçà de 10 000 \$ ne sera pas admissible à l'offre et n'engendrera aucune prime
- Une cotisation supérieure à 10 000 \$ donne droit à une prime de 100 \$ pour chaque tranche de 10 000 \$ versée et à un montant proportionnel au-delà de chaque tranche de 10 000 \$.
 - Exemple : Une cotisation de 15 000 \$ qui respecte les conditions générales de l'offre donnera droit à une prime totale de 150 \$.
 - Exemple : Une cotisation de 9 000 \$ ne donne droit à aucune prime.

Pour bénéficier de cette offre :

AP0012 082023



1. les souscripteurs doivent recevoir l'offre et y participer par l'intermédiaire d'un représentant inscrit de Embark étudiant corp. au plus tard à la date de fin de l'offre;
 2. le dépôt unique de fonds provenant d'un transfert entrant doit être reçu par Embark étudiant corp. et déposé dans le régime étudiant Embark du bénéficiaire entre la date de début de l'offre et la dernière date de dépôt admissible;
 3. la prime sera calculée en fonction de la variation totale du solde découlant des cotisations et transferts dans l'offre du régime à la dernière date de dépôt admissible; et
 4. le client doit être souscripteur à au moins un compte régime étudiant Embark.
- Exemple 1: Le client transfère 24 000 \$ d'une autre institution et dépose 2 000 \$ de cotisations supplémentaires. Le montant total du régime est donc de 26 000 \$. Le client recevra 260 \$ déposés dans son régime au plus tard à la date de la prime de l'offre.
 - Exemple 2: Le client s'inscrit à une cotisation préautorisée de 200 \$ par mois; le client choisit verbalement de participer à l'offre avec un représentant inscrit de Embark étudiant corp. avant la date de fin de l'offre; à la dernière date de dépôt admissible de celle-ci, le solde du régime est de 400 \$; le client ne sera pas admissible à une prime à la date de la prime de l'offre
 - Exemple 3 : Le client s'inscrit à une cotisation préautorisée de 200 \$ par mois; le client choisit verbalement de participer à l'offre avec un représentant inscrit de Embark étudiant corp. avant la date de fin de l'offre; le client fait un dépôt forfaitaire de 10 000 \$ avant la dernière date de dépôt admissible de l'offre, le solde du régime est de 10 4 \$ à cette date; le client gagnera une prime de 100,40 \$ à la date de la prime de l'offre

Conditions générales de la prime

1. Pour participer à la présente offre de prime, le client doit recevoir l'offre d'un mandataire inscrit de Embark étudiant corp. et doit confirmer verbalement son intention d'accepter l'offre avant la date de fin de l'offre. Si le client n'opte pas pour cette offre de prime et ne l'accepte pas, aucune prime ne sera versée, même si les autres conditions sont remplies.
2. La présente offre ne s'applique qu'aux régimes étudiants Embark et l'offre de prime sera déposée dans le régime étudiant Embark auquel le transfert ou la cotisation a été effectué.
3. La prime sera considérée à titre de cotisation REEE et sera assujettie aux subventions gouvernementales applicables et générera un revenu.
4. La prime sera répartie à titre de cotisation entre plusieurs bénéficiaires d'un REEE familial d'un régime étudiant Embark en montants égaux, arrondis à la deuxième décimale.

Par exemple, une prime de 100 \$ versée dans un REEE familial comptant 3 bénéficiaires sera déposée à raison de 33,33 \$ par bénéficiaire.

5. Il incombe au client de s'assurer qu'il a suffisamment de droits de cotisation dans le REEE, de sorte que la prime ne dépasse pas le montant maximal des cotisations autorisé par l'Agence du

AP0012 082023



revenu du Canada. Embark étudiant corp. n'est pas responsable des impôts ou des pénalités découlant du paiement de toute prime ou cotisation excédentaire.

6. Le client doit maintenir son régime étudiant Embark actif pendant 90 jours après la date de souscription. En cas de résiliation du régime étudiant Embark dans les 90 jours suivant l'activation, la prime sera déduite du solde du régime. Lorsque le régime sera résilié, les frais de clôture habituels et les frais de transferts sortants s'appliqueront, tel qu'il est défini dans le [prospectus du régime étudiant Embark](#).

7. La prime sera calculée à la date limite de financement en fonction de la somme de tous les transferts admissibles d'actifs enregistrés et des dépôts effectués entre la date de début de l'offre et la dernière date de financement de fin de l'offre dans le régime étudiant Embark du bénéficiaire à la date de son dernier dépôt. («Date limite de financement»). Tout transfert sortant entre la date de début de l'offre et la date limite de financement réduira le montant du dépôt utilisé dans le calcul de la prime.

8. Seuls les transferts entrants d'actifs de REEE provenant d'institutions financières autres que Embark étudiant corp. sont admissibles à la présente offre. Actifs transférés d'autres sociétés Embark étudiant corp. Les régimes d'épargne-études (par exemple, le régime PremFlex, le régime familial pour un seul étudiant) ne sont pas admissibles à la présente offre.

9. La prime sera déposée sous forme de cotisation dans le régime étudiant Embark du bénéficiaire à la date de dépôt de la prime, à condition que toutes les conditions de la présente offre aient été remplies.

10. Toutes les sommes mentionnées aux présentes sont en dollars canadiens.

11. Les conditions générales de la présente offre, y compris sa disponibilité globale, sont à l'entière appréciation de Embark étudiant corp. et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

12. Embark étudiant corp. se réserve le droit de mettre fin à cette offre à tout moment et sans préavis.

Remarques :

Bénéficiaire : personne que vous désignez pour recevoir des PAE en vertu du régime.

Paiement d'aide aux études (PAE) : un paiement fait du régime à votre bénéficiaire pour des études admissibles. Le PAE est constitué de votre revenu et de vos subventions gouvernementales.

Cotisation : le montant que vous versez dans votre régime. Les frais du régime sont prélevés de vos cotisations et le solde de celles-ci est investi dans votre régime.

AP0012 082023

